

La propriété intellectuelle selon l'ADPIC

Pourquoi ?

Dispositions générales

Appliquer la clause de la nation la plus favorisée en terme de propriété intellectuelle

Quels droits ?

Dispositions substantielles

Faire respecter :

- ▶ droits d'auteurs et droits connexes
- ▶ marque de fabrique ou de commerce
- ▶ Indication géographique
- ▶ Dessins et modèles industriels
- ▶ Brevets
- ▶ Schémas de configuration (topographies des circuits intégrés)
- ▶ Protection des renseignements non divulgués
- ▶ Contrôle des pratiques anticoncurrentielles dans les licences contractuelles

Comment ?

Procédures et moyens de faire respecter les droits

- ▶ les obligations des Etats
- ▶ mesures correctives
 - procédures et mesures correctives civiles et administratives
 - mesures provisoires
 - prescriptions spéciales concernant les mesures à la frontière
 - procédures pénales

Sinon...

Sanctions décidées par l'Organe de règlement des différends (ORD)

- ▶ Applications obligatoires
- ▶ Sanctions financières (art. 45.1)

Selon certaines interprétations, il serait possible de demander des compensations non seulement pour la victime, mais aussi pour l'économie nationale qui l'abrite.

Quand ?

Signature

En 1994

Application différenciée selon les pays

- ▶ dans les pays développés entre 1996 et le 31 décembre 1999
 - ▶ dans les pays en développement depuis le 1^{er} janvier 2000
 - ▶ dans les pays les moins avancés après le 1^{er} janvier 2006.
- Des délais supplémentaires de transposition sont demandés par de nombreux pays.